

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la Maison des jeunes et du service «Outreach Youth Work »

1. Cadre général

La Maison des jeunes et le projet Outreach Youth Work, services de la Ville de Dudelange, mettent ses services à disposition de la population de Dudelange.

La Maison des jeunes et le projet Outreach Youth Work ont pour objet l'encadrement pédagogique des jeunes.

En tant qu'organisme pour l'éducation non formelle, la maison des jeunes poursuit une large palette d'objectifs éducatifs qui sont définis dans le cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes au Luxembourg.

La Maison des jeunes propose tout au long de l'année des activités pour les jeunes de 12 à 26 ans : sport, théâtre, discussions thématiques, cours de cuisine, visites, visionnage de films, jeux, etc.

Chaque année la maison des jeunes organise le « Jugendsommer », des journées de vacances au mois de juillet et août : kayak, équitation, wakeboard, karting, escalade, excursions etc.

Les offres destinées à favoriser le développement personnel des intéressés sont notamment les suivantes :

- activités/projets selon les souhaits ;
- rencontre entre amis, échange, amusement ;
- informations et conseils sur des thèmes spécifiques aux jeunes ;
- possibilité de se préparer un repas chaud ;
- possibilité de découvrir le sport et l'art ;
- accompagnement individuel et conseils dans des situations difficiles.

Le projet Outreach Youth Work est un projet qui a pour but de soutenir les jeunes inactifs entre 16 et 26 ans, de les motiver pour planifier et préparer leur avenir, de les accompagner et de les encourager pour entamer un changement de leur situation (s'inscrire à une école, faire une formation, un apprentissage, un volontariat ou s'activer professionnellement).

La Maison des jeunes et le projet « Outreach Youth Work » sont portés par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Ville de Dudelange.

La participation aux activités et le recours aux services de la Maison des jeunes et du Projet Outreach Youth Work sont volontaires et gratuits.

C'est dans ce cadre et dans le but d'assurer les services susmentionnés aux citoyens et de promouvoir les activités et services de la Maison des jeunes et du projet Outreach Youth Work que la Ville de Dudelange collecte, traite et gère des données signalétiques des personnes qui sollicitent l'assistance des services, ceci dans le cadre de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public, voire de ses obligations légales.

2. Les coordonnées de la Ville et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de la Ville, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ville de Dudelange, Maison des jeunes, Outreach Youth Work

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville

Téléphone :..... 51 61 21 – 1

Téléphone dédié :..... 51 61 21 – 6616

Adresse courriel :..... ville@dudelange.lu

Adresse courriel spéciale dédiée :..... tess.malano@dudelange.lu

Pour toute question concernant le traitement des données par la Ville, il y a lieu de contacter le délégué à la protection des données :

▪ par courriel :..... dpo@dudelange.lu

▪ par voie postale :..... Place de l’Hôtel de Ville

BP 73, L-3401 Dudelange

3. Les catégories de données, la licéité des traitements de données opérés, et les finalités du traitement

Les catégories de données traitées

La Ville traite les catégories de données suivantes sur différents formulaires :

- données d’identification, coordonnées de contact, informations éventuelles à communiquer par les parents/tuteurs, autorisation pour prise de photo, autorisation pour utilisation de photos dans le cadre des médias sociaux

La licéité des traitements de données opérés

La Ville de Dudelange traite les données aux fins de l’accomplissement des missions de la Maison des jeunes et de Outreach Youth Work et réalise les traitements de données pour lesquels les citoyens ont soumis une demande et conféré leur consentement.

Les demandeurs ont à tout moment le droit de retirer leur consentement (sans que cela ne puisse porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci).

La Ville traite les données aux fins de l’accomplissement de ses missions d’intérêt public et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière d’organisation des collectivités locales, en particulier :

- le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités (article 50) ;
- le décret des 14-26 août 1790 sur l’organisation judiciaire (titre XI, article III) ;
- la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l’Etat et des communes ;
- la loi du 19 juin 2013 relative à l’identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d’identité, aux registres communaux des personnes physiques ;
- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l’Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT) ;
- la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- le règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 portant exécution des articles 1er et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l’Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l’agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes ;

Partant, le traitement de vos données est licite en application des dispositions de la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de l'article 6, paragraphe 1^{er}, points c) et e) du règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679).

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées les données sont les suivantes :

- recensement de tous les citoyens qui profitent régulièrement des offres du service ;
- protection des jeunes citoyens, par exemple en cas d'urgence.

4. Les sources de données et leurs destinataires

Les données traitées sont tirées des formulaires (papier ou digitaux) soumis par les personnes sollicitant un service.

La Maison des jeunes respectivement le projet Outreach Youth Work sont destinataires des données.

Les données récoltées sont traitées de manière confidentielle. Les données ne sont accessibles qu'au personnel éducatif de la maison des jeunes/Outreach.

Toute personne, qui à quelque titre que ce soit, intervient dans le cadre des opérations de gestion, de contrôle et de maintenance et toute personne ayant plus généralement accès au fichier de données à caractère personnel, est tenue d'en respecter le caractère confidentiel, sauf pour les besoins des échanges nécessaires entre les personnes intervenant dans le traitement des données. L'article 458 du Code pénal leur est applicable.

5. La collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La fourniture des données suivantes est obligatoire :

Inscription

- nom(s) du demandeur ;
- prénom(s) du demandeur ;
- sexe du demandeur ;
- date de naissance du demandeur ;
- numéro de téléphone du demandeur ;
- personne de référence du demandeur à contacter en cas d'urgence ;
- informations importantes en amont de la participation d'un demandeur dans les activités/projets ;
- autorisation relative à des prises de photos ;
- autorisation relative à la publication de photos sur les réseaux sociaux.

Un refus de la part de la personne de fournir les données demandées ci-dessus entraîne le refus d'inscription pour les activités de la Maison des jeunes et du projet Outreach Youth Work.

6. Les durées de conservation

Les données sont conservées sous une forme permettant l'identification et la prise de contact pour la durée maximale de 12 mois à partir de la date de l'obtention du consentement, délai après lequel elles sont effacées.

De manière générale, les données relatives à la comptabilité (factures, notes de crédits) sont conservées pour une durée de 10 ans qui prend cours à la clôture définitive de l'exercice financier de l'année au cours de laquelle une taxe a été acquittée (en vertu de l'article 168 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988).

Les durées de conservation reprises ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public (en particulier leur conservation par les Archives nationales) ou aux fins d'une procédure judiciaire en cours.

7. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

8. Les droits de la personne concernée

Vous bénéficiez des droits prévus au chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez ainsi, dans la limite de la réglementation applicable, du droit d'accès à vos données (article 15), du droit à la rectification des données (article 16), du droit à l'effacement de vos données dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement ainsi que du droit à la limitation du traitement (article 18) et à la portabilité (article 20).

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, à une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de la Ville (dpo@dudelange.lu) ; Place de l'Hôtel de Ville ; BP 73, L-3401 Dudelange).

9. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la Ville constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux, téléphone (+352) 26 10 60 – 1 (<https://cnpd.public.lu>).